

COLORIE NOTRE MASCOTTE "POUMONS"

Règlement du concours de dessin organisé pour les enfants âgés de 4 à 12 ans par la Belgian Lung Foundation en association avec le musée Train World.

1 - ORGANISATEUR

Le présent concours de dessin est organisé par la Belgian Lung Foundation, dont le siège est situé à 1070 Anderlecht, Allée de la Recherche 10.

2 - THÈME DU CONCOURS

Le thème du concours est : « Protégez vos poumons ! ». Les participants sont invités à colorier notre mascotte « Poumons » et à laisser libre cours à leur imagination en ajoutant, s'ils le souhaitent, leurs propres éléments ou détails au dessin original, par exemple :

- un fond coloré,
- des arbres ou des fleurs pour symboliser l'air pur,
- des personnages en train de faire du sport,
- un ciel bleu ou des nuages,
- et tout autre élément qui évoque la respiration et la santé des poumons.

Ils peuvent aussi faire parler notre mascotte en ajoutant du texte.

3 - DURÉE DU CONCOURS

Le concours commencera le 19 novembre 2025 et se terminera le 1er mars 2026 à minuit.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le concours est ouvert à tous les enfants âgés de 4 à 12 ans.
- La participation est gratuite.
- Chaque enfant ne peut présenter qu'un seul dessin.
- Les dessins doivent être faits à la main (crayons).
- Les œuvres doivent être personnelles et originales.

5 - MODALITÉS D'ENVOI

Les dessins doivent être déposés au shop du musée Train World ou envoyés par la poste à l'adresse suivante: BeLF – Allée de la Recherche 10 – 1070 Anderlecht pour le 1er mars 2026 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi).

Chaque dessin devra comporter :

- le prénom, le nom et l'âge de l'enfant,
- le nom et le numéro de téléphone d'un parent ou responsable légal.

6 - SÉLECTION ET JURY

Les dessins seront examinés par un jury composé des membres du personnel de la Belgian Lung Foundation. Le jury sélectionnera un total de 10 dessins. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury évaluera les œuvres selon les critères suivants :

- le respect du thème,
- l'originalité,
- la créativité de l'auteur.

7 - PRIX ET RÉCOMPENSES

Les dix gagnants recevront des fournitures de dessin (pour les participants entre 4 et 6 ans) ou des livres (pour les participants de 6 à 12 ans).

Les résultats seront annoncés sur notre site web : www.belgian-lungfoundation.be le lundi 16 mars 2026.

Les gagnants (leurs représentants légaux) seront contactés personnellement.

8 - UTILISATION DES DESSINS

En participant au concours, les enfants (et leurs représentants légaux) autorisent la Belgian Lung Foundation à exposer ou publier les dessins dans le cadre du concours, sans but commercial et en mentionnant le prénom et l'âge de l'auteur.

9 - RESPONSABILITÉS

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de dégradation des dessins envoyés. Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

10 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement.

